

*Impôt sur le revenu*

**M. Whittaker:** Monsieur le président, il y a une chose qui presse. En cette époque d'économie d'énergie, ce genre d'appareils devrait être répandu. En ce qui me concerne, j'estime que la décision du ministère du Revenu national n'est pas juste. J'aimerais me référer à cet article de la loi qui concerne les appareils de conservation d'énergie. On y mentionne les poêles à bois, les chaudières et chaufferettes, à l'exclusion des foyers, poêles, chaudières ou chaufferettes, à mazout ou à gaz. Cet article fait penser à des racines d'asperges plutôt enchevêtrées.

J'ai écouté les propos des députés qui sont avocats. Aux yeux d'un profane, ces dispositions semblent indiquer qu'il n'y aura plus de taxe sur les poêles et les appareils chauffant au bois, à moins que soit nécessaire d'avoir recours au gaz ou au mazout en même temps qu'au bois.

Dans le cas qui nous intéresse, une société canadienne fabrique un appareil à chauffage propre à économiser l'énergie. On a rendu une décision favorisant une société américaine, mais il n'en est pas de même pour une société canadienne de ma circonscription. Cela m'étonne vraiment. Parce que ce dispositif peut être fixé à un foyer, la décision le considère comme un foyer. Il faut pourtant le modifier pour qu'il puisse être fixé à un foyer.

Depuis deux mois, j'ai essayé d'obtenir une décision de la part du ministre du Revenu national. J'en ai reçu une hier où il est question d'une réduction à 5 p. 100. Je pense que l'on devrait considérer ces sortes de radiateurs exactement de la même façon que les poêles à bois ou les appareils chauffant au bois. Depuis plus de deux ans, nous essayons de placer les poêles à bois et les appareils chauffant au bois dans la même catégorie que les appareils à mazout, à gaz et à électricité. Que vient faire cette décision?

Je crois que le ministre des Finances veut se montrer juste et raisonnable, mais son ministère n'essaie même pas de supprimer les taxes sur les appareils, machines et équipements propres à économiser l'énergie. Nous n'y avons pas réussi et le temps presse pour cette entreprise. D'après moi, nous devrions nous occuper de nos entreprises canadiennes. Je me rends compte que cette entreprise étant située dans ma circonscription, je dois m'occuper de ce cas. De toute façon, je pense que l'argument est valable. Nous n'avons pas le temps de l'examiner pour rendre ensuite une interprétation ou une décision différente. Je demande qu'on y voie tout de suite avant qu'il soit trop tard.

**Le président:** Je ne veux pas que le député s'imagine que je veux lui couper la parole, mais il réclame un amendement qui ne peut être présenté à ce moment-ci.

● (2042)

**M. Ellis:** Monsieur le président, je me place peut-être dans une situation délicate, mais j'appuie mon ami, le député d'Okanagan Boundary, tout simplement parce que j'ai eu à faire face au même problème. Ces appareils de chauffage permettent d'économiser énormément d'énergie. La majorité sont fabriqués dans le comté de Hastings. Ils devraient, eux aussi, être exemptés de la taxe. L'argument que je veux faire valoir au ministre, c'est qu'aux États-Unis, le Sénat envisage d'octroyer un dégrèvement fiscal aux citoyens qui utilisent exclusivement le bois pour se chauffer. Cela va plus loin que ce que nous avons envisagé ici. Je veux faire pression auprès du ministre pour qu'il étudie la possibilité d'accorder un dégrève-

[M. Chrétien.]

ment fiscal aux personnes qui utilisent des ressources renouvelables, notamment le bois, pour se chauffer au lieu du charbon, du mazout ou du gaz.

**M. Stevens:** Monsieur le président, avant que nous votions sur l'article 6, je signale que j'ai donné préavis avant le souper que je désirais rétablir la vérité en ce qui concerne les divers commentaires que le ministre persiste à faire au sujet du temps que la Chambre a déjà consacré à l'étude de ce bill. Il a répété à maintes reprises que cela faisait 32 jours que la Chambre était saisie du bill. Comme vous le savez, monsieur le président, la première lecture de ce bill a eu lieu le 2 novembre; donc, de toute évidence, il ne peut en aucune façon avoir été à l'étude pendant 32 jours. Un mois ne s'est pas encore écoulé.

Mais le plus important, c'est que ce bill n'a même pas été présenté en deuxième lecture avant le 7 novembre et que, depuis lors, si l'on compte le temps consacré à la deuxième lecture, aux débats sur la première motion de clôture et aux délibérations en comité plénier, seulement 14 jours y ont été consacrés. Et de ces 14 jours, la plupart étaient très courts, en ce sens que c'était soit des mercredis soit des jours où nous avons eu de longues questions de privilège ou des avis de motion au sujet desquels monsieur l'orateur a dû rendre des décisions. Bref, il est totalement fallacieux de donner l'impression que le bill a été indûment retardé. Particulièrement, lorsque l'on se souvient que ce bill est en réalité le rejeton, si l'on peut dire, du bill C-56, présenté en première lecture le 15 juin à la suite du budget du 31 mars. Ce bill n'avait pas été débattu une seule journée à la Chambre. Enfin, j'espère que le ministre cessera à l'avenir d'induire la Chambre en erreur en donnant à entendre que l'étude du bill a subi un retard indû, parce que c'est faux.

**M. Chrétien:** J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je n'ai jamais dit que le bill était à l'étude de la Chambre depuis 32 jours. Le député a mentionné 14 jours. Je crois que la Chambre l'a étudié pendant plus de 14 jours; le député n'a d'ailleurs pas mentionné le fait que la Chambre avait convenu de siéger plus longtemps pour compenser, par exemple, la journée perdue afin de permettre au parti de l'opposition de tenir son congrès national. Outre que certains jours, nous avons siégé plus longtemps, nous avons passé six jours à discuter du budget du printemps de l'ancien ministre des Finances. J'admets que la discussion ne portait pas alors sur le projet de loi, mais nous n'en avons pas moins passé six jours à discuter de ces mesures. Par ailleurs, l'opposition avait prévenu le gouvernement que lorsque la Chambre reprendrait ses travaux à l'automne, on discuterait des problèmes économiques. De fait, au cours des huit jours du débat sur le discours du trône, on a surtout discuté de questions économiques. En additionnant toutes ces journées, on arrive à un total de plus de 30 jours.

**Le président:** Les remarques des deux derniers députés n'ont rien à voir avec l'article 6.

**M. Friesen:** Monsieur le président, au sujet de ce même appel au Règlement, je prie le ministre des Finances de nous dire si c'est à dessein qu'on a présenté ce bill en deuxième lecture le jour même du 60<sup>e</sup> anniversaire de la Révolution russe.